

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT
2021 : CONVENTION D'OCCUPATION
PRÉCAIRE AVEC LA "MAISON LAFAYE"

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive
- FSSE
Numéro : 2021-D-206

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2021 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2021, est approuvée la convention d'occupation précaire entre la société ruelloise des viandes « Maison Lafaye » située Z.A de la Croix Blanche 16800 SOYAUX et GrandAngoulême,

Article 2 : La convention prévoit que la « Maison Lafaye » est autorisée à occuper un emplacement à l'Espace Carat du 3 au 5 septembre 2021 pour la vente de produits de restauration rapide à emporter ou à consommer sur place.

GrandAngoulême mettra à la disposition de l'occupant un espace aménagé de « mange debout » ainsi qu'une vitrine réfrigérée.

Article 3 : L'occupation d'un emplacement à l'Espace Carat par la société « Maison Lafaye » est consentie moyennant une redevance de 544 € TTC.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 3 AOUT 2021**
P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **- 4 AOUT 2021**
Publié ou notifié,
Le **- 4 AOUT 2021**